

Transcription de la lecture par le maire de la délibération du conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois du 13 décembre 2007
Dossier d'enquête publique : projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express

*Des difficultés d'audition ont rendu cette transcription difficile,
la précision du texte n'est donc pas garantie.*

J'informe que la ville a demandé à deux reprises des informations complémentaires relatives à l'étude d'impact acoustique qui ne nous ont jamais été communiqués. Le dossier d'enquête publique reste de ce fait imprécis et ne permet pas à la ville d'appréhender convenablement l'impact environnemental du projet. Après analyse du dossier d'enquête publique je porte à la connaissance de l'assemblée les conclusions suivantes:

- L'incohérence de l'étude d'impact acoustique révélant que l'augmentation du nombre de trains en circulation aurait pour effet de diminuer le niveau sonore en certains points. L'étude d'impact acoustique réalisée ne fait aucune distinction entre le projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express et le projet RER B nord +, les conséquences environnementales du projet CDG Express sont évaluées par rapport à la situation.
- L'utilisation des infrastructures ferroviaires dédiées (également à certains trains régionaux) doit être compatible avec l'arrêt de certains trains en gare d'Aulnay-sous-Bois. Cette demande, faite par la ville au STIF par courrier du 28 décembre 2006, destinée à compenser la perte des directs entre Aulnay-sous-Bois et Paris [impute alors (*difficultés d'audition*)] au projet RER B Nord +. Deux voies ferroviaires publiques seront dédiées à la liaison privée CDG Express ce qui diminue considérablement toute capacité d'évolution des infrastructures ferroviaires.
- Le projet de liaison ferroviaire CDG Express est réalisé par un contrat de délégation de service public prenant la forme d'une concession. Il est envisageable que le projet actuellement soumis à l'enquête publique ne corresponde pas au projet du concessionnaire désigné par l'état.

C'est donc sur la base de ces analyses et en l'absence des informations demandées que je propose à l'assemblée d'émettre un avis défavorable sur le projet de liaison ferroviaire CDG Express.